

Bartolone président

Sans surprise, le député PS de Seine-Saint-Denis a été élu hier au « perchoir » de l'Assemblée nationale dès le premier tour

Le socialiste Claude Bartolone a été élu sans surprise hier dès le premier tour président de l'Assemblée nationale, le « per-

choir ». Il a obtenu 298 voix contre 185 au candidat de l'UMP, Bernard Accoyer, le président sortant. Le groupe Union des Démocrates et In-

dépendants (UDI, centriste), présidé par Jean-Louis Borloo, a voté blanc, de même que le groupe écologiste, mécontent de ne pas avoir obtenu la présidence de la commission du développe-

ment durable. Élu pour la durée de la nouvelle législature (cinq ans), Claude Bartolone devient ainsi protocolairement le quatrième personnage de l'État.

« Une dette envers mon pays »

Longuement applaudi hier par ses pairs, Claude Bartolone a remercié l'Assemblée avec une pensée particulière pour deux de ses pré-

décesseurs, Philippe Séguin, président de 1993 à 1997, et Raymond Forni (2000-2002).

« Je serai un président protecteur de vos droits, j'en ai la volonté, et j'en ai le caractère », a-t-il déclaré lors de son premier discours au perchoir, également marqué par un émouvant hommage à la méritocratie républicaine.

« Je dois tout à la République et je veux lui rendre aujourd'hui ce qu'elle m'a donné », a dit Claude Bartolone en rappelant ses origines. « Un fils de prolétaire, un enfant de Tunis, né de père italien et de mère mal-taise ».

« Vous représentez la plus



(Photo Benoît Tessier/Reuters)

grande fierté de ma vie. C'est en même temps qu'un honneur le règlement d'une dette envers mon pays », a dit le nouveau président de l'Assemblée aux députés. « Je ferai tout pour m'en rendre digne et pour qu'ensemble nous fassions grandir encore dans notre pays, le goût de la loi, l'amour de la démocratie et la foi républicaine. »

Mardi prochain, 3 juillet, les députés entreront dans le vif du sujet avec la déclaration de politique générale du Premier ministre, Jean-

Marc Ayrault.

Estrosi candidat à la vice-présidence

Deux Azuréens, Eric Ciotti et Jean Leonetti, et un Varois Philippe Vitel ont été élus hier vice-présidents du groupe UMP à l'Assemblée nationale avec six autres députés (photos ci-dessous). Jean Leonetti occupait déjà ce poste lors de la précédente législature avant d'être nommé ministre des Affaires européennes.

Un Corse, Camille de Rocca Serra, et deux autres Azuréens, Michèle Tabarot et Christian Estrosi, font également partie du bureau du groupe.

Le député-maire de Nice sera également candidat ce matin, au sein du groupe UMP, à la vice-présidence de l'Assemblée nationale. Il affrontera trois vice-présidents sortants, Catherine Vautrin (Marne), Marc Laffineur (Maine-et-Loire) et Marc Le Fur (Côtes-d'Armor) ainsi que Bruno Le Maire (Eure). L'UMP disposera de deux postes de vice-président.



Le programme des députés

- 26 juin : Ouverture officielle de la XVe législature
- 3 juillet : Déclaration de politique générale de Jean-Marc Ayrault et vote de confiance
- 3 juillet : Ouverture de la session extraordinaire du Parlement (jusqu'au 2 août)
- Loi sur le harcèlement sexuel (procédure accélérée)
- Loi de finances rectificative (abrogation de la TVA sociale, ISF, réduction de la rémunération du Président de la République et des ministres...)
- Débat d'orientation budgétaire, après l'adoption de la Loi des comptes sur l'état des finances publiques
- Débat sur l'Europe, après le Conseil européen des 28 et 29 juin
- Abrogation de la loi augmentant de 30% la surface des droits à construire, votée par l'Assemblée sortante juste avant qu'elle ne se sépare

Sans doute après le mois d'août :

- Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, fixant la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire en 2017
- Loi d'orientation et de programmation pour l'éducation nationale
- Loi sur la tarification progressive de l'eau, de l'électricité et du gaz
- Loi sur l'accès au logement (encadrement des loyers)
- Loi de développement économique et social (création de la Banque publique d'investissement, renforcement du rôle des établissements bancaires...)
- Loi pour l'emploi et la cohésion sociale (création des emplois d'avenir et du contrat de génération)
- Loi d'assainissement des activités bancaires (séparation des activités de banque de dépôt et d'investissement)

■ **Copé à côté de Collard.** - Pour cette première séance de la nouvelle législature, les députés étaient assis par ordre alphabétique dans l'hémicycle, ce qui donne parfois de curieux voisinages comme celui de Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, assis à côté du député frontiste Gilbert Collard. « Moi qui ne joue jamais au Loto, je n'ai vraiment pas

gagné », a lâché le député UMP.

■ **Falorni déclare avoir voté Bartolone.** - « Je suis socialiste », a martelé hier le député de Charente-Maritime, qui a battu Ségolène Royal le 17 juin dernier. Exclu du PS, Olivier Falorni a annoncé qu'il allait siéger dans l'Assemblée avec les radicaux de gauche.

Le bouclier fiscal a coûté 800 millions en 2011

Le ministre délégué au Budget Jérôme Cahuzac a confirmé hier à BFMTV et RMC que le « bouclier fiscal » avait encore coûté à l'État français près de 800 millions d'euros en 2011, année de sa suppression en contrepartie d'un allègement de l'impôt sur la fortune (ISF). C'est même l'année où ce plafonnement du montant des impôts payés par un contribuable a coûté le plus cher, selon une note citée par *Le Parisien*, qui précise que 13.000 personnes en ont bénéficié l'an dernier, pour un montant restitué moyen de 56.400 euros, lui aussi nettement en hausse. Selon le document mentionné par

le journal et remis en avril à la ministre du Budget d'alors, Valérie Pécresse, par un haut responsable de Bercy, l'État a restitué en 2011 735 millions d'euros aux Français les plus fortunés, dont une part sous forme de déductions d'ISF, soit 100 millions de plus qu'en 2010.

Le « cadeau aux riches » va être abrogé

Ce bouclier fiscal « coûte plus cher que ce qui avait été annoncé, près de 800 millions d'euros », a pour sa part déclaré Jérôme Cahuzac. « C'est le symbole de l'injustice fiscale qui a prévalu ces cinq dernières années. »

Le bouclier fiscal avait été instauré en 2006 sous la présidence de Jacques Chirac. Une des premières mesures de son successeur, Nicolas Sarkozy, a été, en 2007, de porter ce plafonnement à 50% des revenus des contribuables concernés. L'abrogation de cette disposition dénoncée par la gauche, comme un « cadeau aux riches », mais également contestée par une partie de la droite, a finalement été votée en juillet 2011. Mais comme ce plafonnement s'applique aux impôts effectivement payés sur les revenus de l'année précédente, l'État est en principe encore censé rembourser aux contribuables concernés le trop perçu de

2012 sur les revenus de 2011.

La « TVA sociale » aussi en ligne de mire

« On va vraiment le supprimer », a cependant assuré Jérôme Cahuzac, qui a dit n'avoir pas été informé par Valérie Pécresse ou par Bercy du coût du bouclier fiscal pour 2011. Il a aussi confirmé l'intention de supprimer la « TVA sociale » (une hausse de la TVA instaurée par l'équipe précédente pour financer la protection sociale). « Rendez-vous compte, 11 milliards pris dans la poche des consommateurs », a-t-il déclaré. « Il faut évidemment ne pas mettre cette mesure en œuvre. »